



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cancer

Question écrite n° 25799

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la place de l'immunothérapie dans le traitement des cancers pédiatriques. En France, la quasi-totalité des traitements de cancer allient chirurgie, radiothérapie et chimiothérapie. Ce sont les protocoles de soins nationaux élaborés par des oncologues et appliqués dans les centres d'oncologie pédiatrique. L'immunothérapie utilise les réactions immunitaires en stimulant les défenses normales de l'organisme afin que ce dernier lutte contre la tumeur maligne et la détruisse. Cette pratique est très développée notamment aux États-Unis mais reste encore rare en France. Pourtant, cette thérapie est prometteuse et présente des résultats favorables pour des cancers rares. On sait que l'immunothérapie, moins toxique que la chimiothérapie habituelle, offre aux patients plus de chance de survie et ralentit la progression de cancers de type rare et agressif. Aussi, il souhaite que le Gouvernement se penche sur la question de l'immunothérapie afin que cette piste soit plus souvent explorée pour le traitement des malades et qu'elle rentre dans les protocoles de soins et lui demande donc ce qu'il entend faire en ce domaine.

Texte de la réponse

Chaque année en France, près de 2 500 nouveaux cas de cancers sont diagnostiqués chez les enfants (1 700) et les adolescents (700). Le taux de survie des enfants atteints de cancer s'est considérablement amélioré, passant de 25 % à 80 % en 30 ans. En France, la prise en charge de ces cancers de l'enfant s'effectue dans des centres spécialisés en oncologie pédiatrique disposant d'un environnement adapté intégrant les dimensions familiale, psychologique, sociale et scolaire spécifiques aux enfants. Actuellement, des actions de santé publique sont en cours avec deux registres nationaux spécialisés des cancers de l'enfant : un sur les hémopathies malignes (RNHE) mis en place depuis 1995 et l'autre sur les tumeurs solides de l'enfant (RNTSE). Une plateforme d'observation des cancers de l'enfant, localisée au sein du RNHE au centre de lutte contre le cancer de Villejuif, permet d'améliorer les connaissances épidémiologiques des cancers de l'enfant et de l'adolescent en lien avec la biologie. Dans le cadre de la recherche, des actions engagées par l'institut national du cancer (INCa) et l'institut thématique multi-organismes cancer (ITMO cancer) ont été développées dans les domaines de la biologie, des facteurs de risque, des sciences humaines et sociales, de l'épidémiologie, de la santé publique et des facteurs environnementaux et génétiques liés aux cancers. Quarante essais cliniques à promotion académique ou industrielle, évaluant notamment les traitements des cancers pédiatriques, sont actuellement ouverts aux inclusions des enfants atteints de cancer (11 essais cliniques sont ouverts aux inclusions pour les cancers cérébraux chez les enfants). Entre 2007 et 2011, le financement des activités de recherche a été de 38 millions d'euros sur un budget estimé au total à 350 millions d'euros, soit près de 10 % du financement de la recherche. Des recherches multidisciplinaires rapprochant les spécialistes en immunologie et les spécialistes de la biologie des cancers permettent de développer une approche intégrée dans le domaine de l'immunothérapie. De nombreuses associations de parents se sont par ailleurs fortement investies dans le soutien à la recherche, dans l'amélioration de la qualité des soins, de la prise en charge des jeunes patients et de l'accompagnement de leurs familles. Un guide d'information « mon enfant a un cancer » publié en 2009 a été

actualisé par l'INCa en mai 2014. Le troisième plan cancer prévoit d'identifier et de labelliser des centres de référence au niveau national pour les prises en charge des enfants présentant des tumeurs rares. Il s'agit de mettre en place une organisation nationale, reposant sur des centres de référence labellisés par l'INCa pour assurer une proposition thérapeutique adaptée et orienter vers des équipes spécialisées des enfants se trouvant dans des situations particulières ou complexes identifiées au plan national (cancers très rares de l'enfant ou indication de recours à des techniques très spécialisées). Des partenariats avec l'industrie pharmaceutique seront développés pour accélérer la prise en compte des cancers rares et des cancers pédiatriques. En matière d'accès aux médicaments innovants, le plan encourage une politique globale de fixation de priorités de développement des médicaments, la cancérologie pédiatrique en fera partie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25799

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 avril 2013](#), page 4619

Réponse publiée au JO le : [18 août 2015](#), page 6296